

Département du Bas-Rhin, Arrondissement de MOLSHEIM

COMMUNE de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM

Délibération du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 02 octobre, 2026

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

Conseillers élus : 19, en fonction : 19, présents : 17 (quorum atteint)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Dominique FAULLUMEL**MEMBRES PRESENTS :** M. ATIBARD Arnaud, Mme BAUER Sybille, Mme DIETZ Laurianne, M. EBER Noé, Mme ESSLINGER Chantal, Mme FREY Laetitia, M. FRIEDRICH Christophe, M. FRIEDRICH Florian, M. GILLMANN Sébastien, M. HAMEURY Marc, M. HISS Sébastien, M. IMBERT Jean-Pierre, Mme LUTZ Anne, M. MAETZ Claude, M. MULLER Loïc, Mme RHINN Muriel, Mme SCHMITT Magali.**MEMBRE ABSENTS EXCUSES :** Mme GRASS Sophie (procuration à FRIEDRICH Christophe), Mme LAUGEL Virginie (procuration à MULLER Loïc).**OBJET : COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE : CONTRIBUTION VOLONTAIRE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est géré et coordonné à l'échelle départementale par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).

En 2025, plus de 3500 ménages alsaciens (soit 15 583 foyers en 5 ans) ont pu être soutenus pour accéder à un logement, s'y maintenir ou faire face à des impayés d'énergie ou d'eau. La CEA nous indique que la pérennité du FSL est aujourd'hui fragilisé par la hausse significative des demandes et par la conjoncture économique et sociale. La contribution de la CEA a ainsi augmenté de 250 000 euros en 2026, la portant à plus de 1 500 000 millions d'euros.

La CEA propose à l'ensemble des communes alsaciennes un engagement partagé afin de consolider durablement le dispositif.

La CEA suggère ainsi une contribution volontaire au FSL de notre commune sur la base d'un montant forfaitaire de 500 euros par tranche de 1 000 habitants, soit un total de 1 500 euros.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE de ne pas allouer de contribution volontaire au Fonds de Solidarité Logement à la Collectivité Européenne d'Alsace

CHARGE monsieur le Maire d'en informer la Collectivité Européenne d'Alsace.

Griesheim-près-Molsheim, le 05 octobre 2026

Le secrétaire de séance,
Dominique FAULLUMEL

Le Maire,
Christophe FRIEDRICH

Affiché ou notifié le - 6 OCT 2026
Rendue exécutoire le - 6 OCT 2026
Le Maire,

Votes et délais de recours

La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans les deux mois à compter de son affichage/notification, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <https://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
067-216701722-20261005-del28_2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026